

Siège Social : 36000 Châteauroux

Adresse : 2 Place des Cigarières

Date de convocation : 06 mars 2025

Extrait des Délibérations du Conseil Syndical

Réunion du Vendredi 28 Mars 2025

L'an deux mil vingt cinq

Le 28 mars,

Le Conseil Syndical du Syndicat Départemental d'Energies de L'Indre dûment convoqué, s'est réuni à 10h00 en session ordinaire, au SDEI, sous la présidence de Monsieur Jean louis Camus Président.

Secrétaire de séance : M LION

Nombre de membres en exercice : 49

Votes exprimés : Pour : 31 / Contre : 0 / Abstention : 0

Étaient présents (26)

AUJEAN Bernard, CABIROU Frédéric, CAMUS Jean-Louis, CHALMAIN Eric, CHENE Jean-Pierre, DAUZIER Claude, DEJOLLAT Daniel, DELYS Dominique, GIRAULT Christian, GLOMOT Pascal, GOURLAY Philippe, LANGLOIS Gaston, LEMAIGRE Patrick, LION Michel, LUMET Thierry, MOREAU Jean-Michel, PALLAS Jacques, PERSONNE Jacques, MAUBOIS Philippe, ROBIN Guy, ROUFFY Marc, SALADIN Michel, SEVAULT Jean-Marc, SLEDZ Jean, TAUPIN Patrice, VIDAL Claude.

Étaient absents (14)

ALLARD Bernard, DRUI Martial, GARGAUD Patrick, LAROCHE Laurent, BALSAN Charles Henri, PICOUT Laurent, PIVOT Christophe, PRAULY Jean-Claude, RIES Fanny, SAVY Philippe, SEMION Michel, TUAL Didier, VOITIER Brigitte, YVERNAULT Philippe.

Étaient excusés et ont donné pouvoir (5)

AVEROUS Gil a donné pouvoir à CAMUS Jean-Louis
BAPTISTA DE HORTA Carole a donné pouvoir à PERSONNE Jacques
IMBERT Tony a donné pouvoir à VIDAL Claude
NAVARRO David a donné pouvoir à DAUZIER Claude
ZECCHI Stéphane a donné pouvoir à CHENE Jean-Pierre

Étaient excusés (4)

BRANCHOUX Gilles, FOISEL Michel, JUDALET Patrick, VIAUD Philippe.

Objet : Désignation d'un membre appelé à siéger à la commission paritaire énergies

Les dispositions de l'article 198 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, transposées à l'article L 2224-37-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), prévoit la création par les syndicats intercommunaux ou mixtes d'énergies d'instituer une Commission consultative paritaire : « énergie »

Cette commission a pour objectif de collaborer à l'amélioration des pratiques en matière de politique énergétique, tout en favorisant l'échange de données entre les différents organes membres de la Commission et les politiques locales en matière d'efficacité énergétique et de mise en place de la croissance verte.

Les EPCI à FP doivent désigner un représentant à la commission et s'ils le souhaitent un membre suppléant.

A défaut pour l'EPCI d'avoir désigné son représentant dans le délai imparti, celui-ci sera représenté au sein de la commission consultative « énergie » par son président, sans préjudice qu'ultérieurement l'organe délibérant de l'EPCI désigne un nouveau représentant en remplacement du représentant en place.

Le SDEI a délibéré pour la mise en place de cette commission le 2 octobre 2015 délibération n°03-2015-16.

Cette commission est chargée de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données.

La Commission désigne parmi les représentants des EPCI un membre qui sera associé à la représentation du syndicat à la conférence départementale chargée d'élaborer le programme prévisionnel des investissements sur les réseaux de distribution publique d'électricité et de gaz, mentionnée au troisième alinéa de l'article L. 2224-31, I du Code général des collectivités territoriales. Le nombre d'EPCI à Fiscalité Propre est de 15 (quinze).

La commission, présidée par le Président du Syndicat, doit être composée des membres suivants :

- 15 membres titulaires du SDEI
- 15 membres titulaires pour représenter les EPCI en cours de désignation

Vu la délibération en date 14 février 2024 n°02202409 attribuant la composition de la commission paritaire énergies

Suite à la vacance d'un poste il convient de procéder à la désignation d'un nouveau membre au sein de la commission paritaire énergie.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide à l'unanimité :

Article 1 : D'approuver la nouvelle composition de la commission paritaire énergie

Délégués titulaires du SDEI
M Jean-Pierre CHENE
M Jean-Louis CAMUS
M Patrick JUDALET
M Pierre BERTHOUMIEUX
M Gil AVEROUS
M Jacques PERSONNE
M Claude VIDAL
M Claude DAUZIER
M Gaston LANGLOIS
M Michel LION
M Jean-Michel MOREAU
M Guy RIOLET
M Philippe GOURLAY
M Pascal GLOMOT
M Philippe MAUBOIS

Article 2 : D'approuver la désignation du représentant des EPCI appelé à siéger à la conférence départementale Monsieur François DAUGERON.

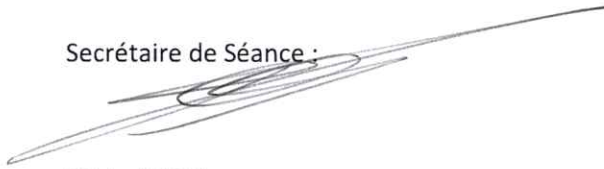
Article 3 : D'abroger la délibération n°02202409 en date 14 février 2024

Pour extrait conforme,



 Le Président,
 Jean-Louis CAMUS

Secrétaire de Séance :



Michel LION

Accusé de réception en préfecture
 036-200031987-20250328-03202524-DE
 Date de télétransmission : 07/04/2025
 Date de réception préfecture : 07/04/2025